

Présents :

Enseignants : Mme COZIC, Mme BAILLEUX, Mme BANCE, Mme BESREST, Mme TUON-PERROT, Mme DENIS, , Mme LE FLEM, ,Mme TROCHU

Inspecteur : Mr LETORT (Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Bruz)

ATSEM : Mme DEROCHÉ.

Parents élus : Mme LEGAULT, Mme JAMBU, Mme JUIN, Mme LAHAYE, Mme LECLANCHE, Mme LOUESSARD, Mr PETITPAS, M. THEAUDIN

Mairie : Mr GOURIE (Adjoint aux affaires scolaires et périscolaires)

Excusés: Mme DEPRES, Mr BRUNEAU Mme CAVALINI

Explication des règles du conseil d'école : seuls les membres titulaires ont un droit de vote. L'objectif du conseil d'école c'est de permettre dans un échange constructif de prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école. La durée du conseil d'école est de 2h par conséquent si une question ne trouve pas de réponse immédiate, nous reporterons le débat lors du conseil d'école suivant.

● **Le résultat des élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école :**

Parmi 345 parents inscrits sur la liste des votants, 145 ont voté. 46 sont nuls ou blancs (noms barrés ou entourés, pas de signature sur l'enveloppe...), ce qui représente un taux de participation de 42 %.

Les représentants de parents d'élèves sont au nombre de 11 (8 titulaires et 3 suppléants). M. Letort souligne la forte participation, gage de la qualité des relations parents/école.

● **Le règlement intérieur :**

Rappel de Mme COZIC :

- L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe, c'est-à-dire à 8h20 dans les classes le matin et à 13h35 dans la cour l'après-midi. Les enfants sont remis par la ou les personnes qui les accompagne(nt), soit au personnel enseignant chargé de la surveillance soit au personnel chargé de l'accueil. A 13h35, les enfants faisant la sieste sont accueillis au portail et accompagnés jusqu'au dortoir par un personnel de l'école. Ils devront être allés aux toilettes à la maison avant leur retour à l'école. Les enfants sont repris, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux par écrit dans le cahier.
- Si la directrice estime que la personne ainsi désignée ne présente pas les qualités souhaitables (trop jeune par exemple), elle en avisera par écrit les parents mais devra en tout état de cause s'en remettre au choix qu'ils ont exprimé sous leur seule responsabilité. En aucun cas, les élèves ne peuvent quitter l'école seuls. A la demande de la famille, les enfants sont pris en charge par le service de garderie, de cantine. Les enfants, non-inscrits dont les parents ne sont pas arrivés aux horaires prévus seront confiés aux services municipaux (jusqu'à 18h45). Un élève ne peut quitter l'école pendant le temps scolaire qu'accompagné d'une personne accréditée, ou sur demande écrite de ses parents

Le règlement intérieur est basé sur celui du département d'Ille et Vilaine et est disponible sur le site internet de l'école

<https://ecole-maternelle-lesgrainsdorge-orgeres.ac-rennes.fr/spip.php?article50>

Nous avons parcouru le règlement et modifié le chapitre 4 Usage des locaux. Est ajouté au règlement l'interdiction de certains aliments pour le goûter.

Mme Cozic et l'équipe enseignante proposent l'utilisation d'une carte qui serait donnée à la personne qui viendrait récupérer un enfant dans le cas d'une récupération exceptionnelle. Après échange entre tous les

participants, il a été décidé de maintenir le mot écrit car la carte pourrait présenter des problèmes de sécurité suivant les situations.

Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Il est important que chaque personne respecte les règles propres à l'enseignant/à l'école tant que l'enfant est dans l'enceinte de l'école

● **Bilan de la rentrée scolaire :**

	TPS	PS	MS	GS	Total
Carole Bailleux	2	8	15		25
Christine Tuon Perrot et Vincent bruneau	1	9	15		25
Audrey Trochu		8	17		25
Soizic Denis		6	16		23
Lydie Bance		8		16	24
Tifenn Cozic et Enora Le Flem		8		16	24
Solen Depres et Vincent Bruneau	4	10		10	24
Magalie Besrest		8		15	23

Il y a eu 27 élèves supplémentaires sur l'année 2021-2022. Un projet d'ouverture de classe à la rentrée 2023 est déjà questionné.

Echange autour de la continuité du Breton dans le cycle, pas de souci côté élémentaire mais au collège il est nécessaire de se rendre à Bruz (en priorité) puis Rennes. Il a été soulevé la problématique de transport entre Bruz et Orgères mais cela sera étudié au moment où les premiers enfants brittophone iront au collège.

Concernant les TPS : M. Cochaud sera seul décisionnaire des inscriptions TPS dans la mesure du nombre de place octroyée par l'inspection académique (pour le moment 4 places en monolingue et 3 places en bilingue). Il convient donc d'adresser directement les demandes à la mairie. La directrice ne prendra donc aucune inscription d'enfant née en 2020 avant la décision du maire.

Il n'est pas possible de faire dormir les MS en dortoir du fait du manque de place, ils font un temps « de récupération » en classe qui évolue au cours de l'année. De Septembre à Décembre, les élèves de MS sont allongés dans la classe sur une serviette fournie par les parents. Il est indiqué par l'équipe enseignante l'aspect plus hygiénique d'une serviette. En revanche, devant la demande des parents élus,

l'école accepte le don de tapis fournis par une association rennaise afin que les MS puissent s'allonger sur un tapis. A Partir de Janvier, ce temps évolue vers un temps calme la tête posée sur les bras.

Actuellement il est possible de faire dormir 72 enfants, les 2 salles (une de 19 places et l'autre 53 places) sont pleines par les TPS et PS.

Si l'enfant ne s'endort pas au bout de 35 minutes, il est sorti du dortoir et amené dans la bibliothèque sous la surveillance d'une ATSEM pour un temps calme de lecture ou jeux. Ceci a été permis grâce au changement des emploi du temps des atsem,

Les parents demandent si ce sont toujours les mêmes enfants et si ce serait possible de faire dormir des MS à la place. Le jour du conseil ils étaient 5 à aller à la bibliothèque et ce ne sont pratiquement jamais les mêmes.

Selon Mme Cozic, il est impossible d'envisager des siestes pour les GS car l'après-midi est un temps d'apprentissage très important pour les plus grands. Ils font un temps calme en début d'après-midi d'environ une quinzaine de minutes.

Aujourd'hui il y a 9 ATSEM dont 1 à mi-temps avec Mme Denis et 2 à mi-temps avec Mme Cozic. Mr Gourié fait part de la situation initiale du nombre d'ATSEM au début du mandat et l'évolution importante qu'il y a eu depuis. L'objectif d'avoir une ATSEM à temps complet est toujours à l'étude mais il y a un souci de recrutement. Les ATSEM ne sont plus en pause sur le temps scolaire dorénavant.

La gestion de la sieste demande plus de 5 ATSEM (1 pour la petite salle de sieste, 2 pour l'autre, 1 qui fait le relais et 1 pour la bibliothèque), les ATSEM ne sont présentes qu'en fin de sieste dans la classe, il reste un peu plus d'une heure de classe.

M. GOURIE est remercié pour la mise en place du temps de présence des atsems sur la totalité du temps scolaire.

Mr Gourié précise de plus que les communes d'Orgères, Saint Erblon et Noyal Chatillon sur Seiche ont signé un contrat de territoire (CTG) avec un financement de la CAF, ce qui pourrait apporter des renforts humains communs aux trois communes qu'ils restent à préciser.

Lors du dernier conseil d'école nous avons évoqué le changement d'entrées des élèves. Un sondage conçu avec un conseiller sécurité a été soumis aux parents.

Les règles du PPMS doivent être respectées, il faut donc contrôler les personnes qui entrent dans les établissements scolaires. Le couloir qui distribue les classes fait 1m50 au sol de large avec les portemanteaux on doit être à 1m35. Depuis le covid nous avons ouvert 2 classes dans le bâtiment principal. Entre le contrôle de l'entrée, l'espace exigü et l'augmentation importante du nombre d'élèves dans l'établissement, la sécurité a été la priorité des enseignants.

Résultat du sondage : sur 192 familles 32 familles souhaitent entrer dans l'école pour amener et venir chercher leurs enfants, 106 souhaitent conserver le système actuel et 5 ont proposé une entrée soit uniquement pour les petites sections, soit que le jour de la rentrée ou comme les gens ont envie.

A la suite de la consultation de parents, des enseignants et des atsem. Nous conserverons ce système et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire

Question des parents à Mr Letort sur le fonctionnement dans les autres écoles qui ouvrent l'accès. Il précise que cela demande une organisation avec soit un enseignant, une personne en service civique...

Les parents avaient posé la question :

« Peut-on imaginer un « roulement » par 2 classes pour permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans l'école pendant une semaine dans l'année. Par exemple : avant les vacances de Noël : 2 classes peuvent entrer pendant une semaine, avant les vacances de février, 2 autres, avant les vacances de Pâques, 2 autres et avant les vacances d'été 2 autres »

L'équipe enseignante souligne que c'est une bonne idée mais qui nécessite toujours qu'une personne disponible pour vérifier les entrées. La directrice souhaiterait avoir une solution mais indique ne pas en avoir aujourd'hui. Elle précise également que sa priorité est la sécurité physique des enfants et indique ne pas avoir la capacité d'assurer cette sécurité si les parents déposaient les enfants dans chaque classe comme

c'était le cas avant.

Mr Letort précise qu'il y a la « semaine de la maternelle » prévue pendant laquelle la classe est ouverte aux parents. Il pourrait être envisagé une semaine « glissante » permettant de limiter les parents dans l'enceinte de l'école et faire participer les parents à la vie de la classe. Ce sur quoi l'équipe enseignante travaille déjà. Mme Cozic précise que les parents peuvent également s'investir dans les sorties scolaires, une sortie de sa classe est annulée du fait du peu de parents encadrants. La question pourra être soulevée tous les ans en fonction du nombre d'enfants inscrits dans l'école et des modifications des espaces.

Inscription 2023-2024 : Mme COZIC doit annoncer les effectifs pour la rentrée prochaine fin novembre. Les inscriptions ont débuté.

Les parents d'élèves qui ont l'intention d'inscrire leurs enfants l'année prochaine pour une première rentrée à l'école publique maternelle d'Orgères, sont invités à se rapprocher de Mme COZIC dès que possible. Cela permettra d'estimer au plus juste le nombre d'élèves présents en septembre 2023.

- **PPMS et Sécurité**

Le plan particulier de mise en sûreté sont deux documents établis en conformité avec la circulaire ministérielle n° 2002-119 du 29 mai 2002. Un premier document permet d'élaborer les conduites à tenir en cas de risques naturels, accidents industriels, chimiques ou nucléaires et un second document concerne les risques « attentat » ou « intrusion extérieure ».

Pour une mise à l'abri dans les locaux de l'école ou aux abords de l'école, les exercices sont mis en place 1 fois dans l'année.

Nous effectuons également des exercices incendie.

Les exercices incendie sont réalisés 3 fois par an :

Le 28 septembre à 9h30, ce même exercice a été effectué pour le bâtiment principal. Les 167 élèves présents sont sortis dans le calme en 1 minute 28.

Le PPMS (plan de mise en sécurité) 2 exercices par an :

Intrusion attentat : un exercice de fuite sera fait avec l'élémentaire soit environ 500 élèves vont participer ensemble à l'exercice.

Risque majeur : exemple fuite de gaz extérieur : un confinement sera fait, les enfants doivent rester dans le bâtiment, fenêtres fermées le temps de l'exercice.

A chaque fois, ces exercices sont présentés aux enfants sous forme ludique, afin de leur inculquer les réactions à avoir en cas d'alerte sans les affoler ou les stresser.

- **Vie et fonctionnement de l'école**

1. Communication

Mme COZIC rappelle qu'il n'y a pas de secrétariat. La directrice s'occupe des rendez-vous d'inscription, les informations les changements de protocoles, les absences, les élèves à besoin particulier, les réparations, les appels téléphoniques, les urgences... chaque mardi et un lundi sur trois. Les autres jours, Mme COZIC enseigne aux enfants de sa classe.

Les informations sont disponibles via les sources suivantes :

- Site de l'école: <https://ecole-maternelle-lesgrainsdorge-orgeres.ac-rennes.fr>
- Cahier de liaison
- Mail: ecole.0351873w@ac-rennes.fr ou mail de classe
- Demande de rendez-vous

Chaque classe choisie son moyen de communication. Toutes les classes, si les enseignants le souhaitent, peuvent passer par le site officiel de l'école. La plupart des enseignants passe par mail en plus du cahier.

Chaque classe a choisi son mode de communication, il n'y a aucune obligation à unifier ces modes. Mme Cozic précise que beaucoup n'ont pas d'autorisation pour l'usage des photos et que donc une harmonisation ne permettrait pas la diffusion de photos des enfants.

Sur la question des parents élus, Monsieur LETORT précise qu'il souhaiterait une harmonisation des modes de communication mais qu'il ne peut l'imposer aux enseignants. Selon lui, cette question devrait évoluer d'ici quelques années vers des pratiques communes.

2. Travaux effectués / achats / budget

Durant les grandes vacances, il y a eu le désamiantage des toilettes, première phase en vue de leur rénovation au 1^{er} semestre 2023.

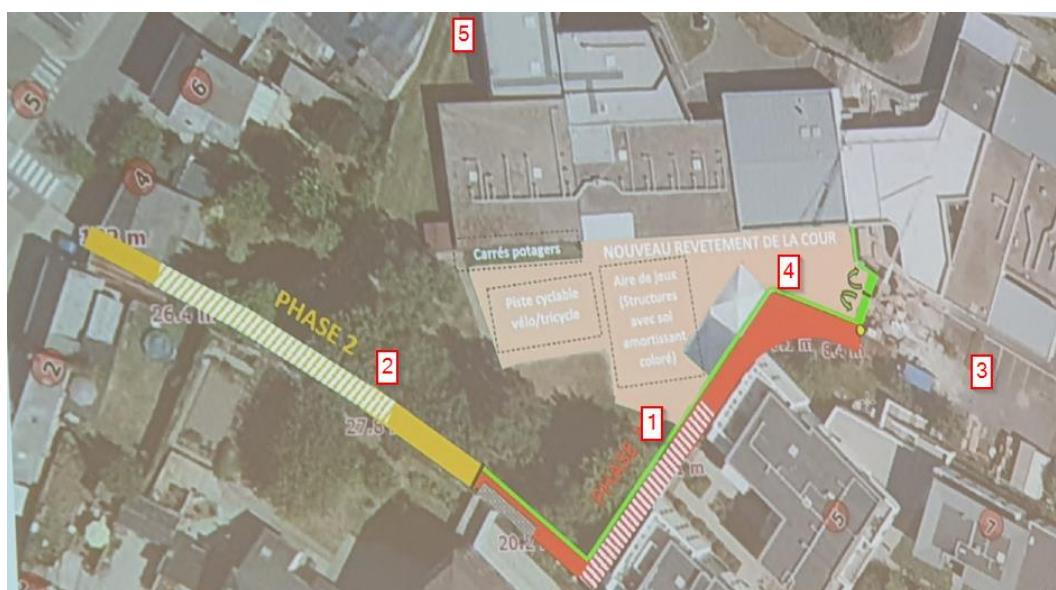
Un plombier a été sollicité pour les problématiques d'eau chaude.

Mr Gourié a précisé qu'un carnet de liaison a été mis en place avec la mairie, un passage est réalisé tous les mercredis.

Des problématiques sont soulevées concernant la cour de récréation, sujet récurrent depuis de nombreuses années. Il y a beaucoup de trous et de chutes des enfants. Par temps de pluie, la cour regorge d'eau.



Mr Gourié présente le plan prévu pour la réfection de la cour et l'impact de l'agrandissement de l'école élémentaire sur l'école maternelle (suppression de la classe de Mme Bance/Mme Revel)



Achat effectué

- Modules de jeux extérieurs

Travaux prévus

- 1) le chemin piétonnier en rouge ne se fera finalement pas

- 2) chemin piétonnier qui reliera l'escalier déjà présent en fond de cours vers les nouvelles constructions rue de Rennes. Un mur sera mis en place et pourra servir côté cours comme mur d'expression pour les enfants
- 3) En avril 2023, positionnement de 3 classes + sanitaires en préfabriqué nécessaires durant la phase de travaux de l'école élémentaire. Celles-ci seront positionnées sur le parking à côté du restaurant scolaire [3] et la cour sera agrandie sur l'espace vert (pelouse) à côté du dit parking. Le portail de l'école sera également remplacé par un plus haut et décalé plus vers le parking (propriété de Rennes Métropole). Les travaux devraient durer environ 13 mois.
- 4) réfection de la cour été 2023
- 5) future extension de l'école maternelle qui sera étudié par la suite

3. **Activités scolaires régulières :**

- **La médiathèque municipale** les élèves se rendront de manière régulière à la médiathèque avec l'intervention de la bibliothécaire qui propose une lecture aux enfants.

- **Prix bulle de lecture :** élection d'un livre préféré selon une sélection avec une intervention d'Aurélia Lé qui vient faire une présentation aux élèves.

Par ailleurs, le projet d'école sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Du fait du conseil d'école très long, les questions des parents concernant la rentrée scolaire de septembre seront abordées lors de 3^{ème} conseil en Juin en vue de la rentrée suivante.

Les questions sur la vie de l'école ont été abordées au fil de l'eau ainsi que celles concernant le bâtiment.

Fin de séance à 20h30. Prochain conseil d'école le 7 mars.

Secrétaires de séance
Elodie Lahaye et Tifenn Cozic